



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

## Revue de presse

No 490 en date du 11.10.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle <https://www.francophonie.org/statut-et-date-adhesion-Etats-et-gouvernements-28647.html> et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale  
Seules les informations concernant ces sections, faisant l'objet d'une publication dans la presse, sont reprises dans la revue

### SOMMAIRE

**1 – PRESSE AU MALI – « Huitième édition du Festival international de la liberté d'expression et de la presse »**

**2 – INTERNET – « Droit d'Auteur Et Géants De L'Internet, Quel Rapport De Force ? »**

**3 – LIBERTE DE LA PRESSE AU LIBAN – « Liberté de la presse, offenses au président et sécurité soulevées en Conseil des ministres »**

**4 – SOURCES DES JOURNALISTES AU CANADA – « RSF : la Cour suprême maintient la loi bouclier protégeant les sources confidentielles des journalistes »**

**5 – JOURNALISTE AU QUEBEC – « RSF : un journaliste congédié après une enquête sur des liens présumés entre une personnalité politique locale et le crime organisé »**

**6 – JOURNAL AU CAMBODGE – « Pourquoi *Lepetitjournal.com* Cambodge lance un financement participatif »**

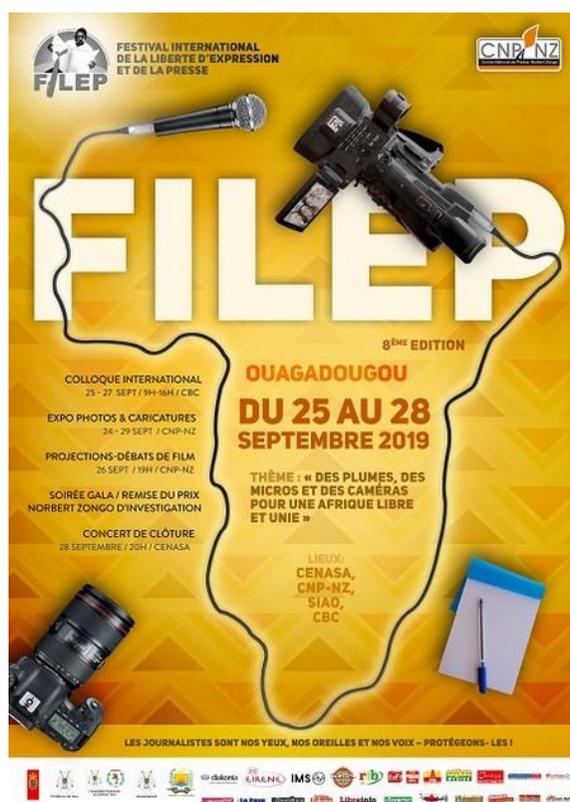
**7 – FRANCOPHONIE – « Un demi-milliard de francophones dans le monde avant la fin du siècle »**

**8 – PARUTION AU CAMEROUN - « Un livre fraternel sur le chemin de lutte contre les violations des droits humains consacré à Amadou Vamouké, ancien directeur général de la *Cameroon Radio Télévision*, détenu à la prison centrale de Kondengui depuis le 29 juillet 2016 »**

## 1 – PRESSE AU MALI – « Huitième édition du Festival international de la liberté d'expression et de la presse »

<https://maliactu.net/mali-huitieme-edition-du-festival-international-de-la-liberte-dexpression-et-de-la-presse/>

Jeudi 3 octobre 2019



### Résolutions et recommandations

Résolution sur la contribution des médias à la construction d'une Union africaine des peuples  
Considérant les énormes potentialités humaines et économiques dont regorge le continent africain ;  
Considérant que l'indépendance de l'Afrique sur les plans politique, économique, scientifique et culturel est la condition indispensable et indépassable pour son développement ;  
Considérant que l'Afrique n'aura d'avenir que si les peuples et les Etats comprennent la nécessité de s'unir autour des valeurs et d'intérêts communs ;  
Vu la nécessité de construire des opinions publiques fortes et conscientes de ces grands enjeux du 21<sup>e</sup> siècle ;  
Vu que le rôle et la responsabilité des médias sont déterminants dans la construction d'une Afrique libre, unie et forte ;

La 8<sup>e</sup> édition du Festival international de la Liberté d'Expression et de Presse (FILEP) tenue à Ouagadougou les 25, 26 et 27 septembre 2019 à Ouagadougou :- appelle les organes de presse à être à l'avant-garde de la lutte pour une Union africaine des Peuples ;- plaider pour la tenue des Etats généraux sectoriels de la presse africaine avec comme résultat l'élaboration d'un livre blanc par secteur ;- exhorte les journalistes à développer des initiatives de collaboration inter-pays ou transfrontalières à même de renforcer l'unité des peuples ;

-Engage les organisations continentales de médias à avoir un statut auprès de la Commission de l'Union Africaine ;-propose de plaider auprès de la Commission de l'Union Africaine, pour l'élaboration d'un programme de soutien au développement de grandes entreprises de presse et de mobilisation des médias de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 assorti d'organisation de prix annuels ;- demande aux participants d'organiser une journée de dissémination des résultats des travaux de FILEP par pays participants.

## **Fait à Ouagadougou le 27 septembre 2019**

### **Le 8<sup>e</sup> FILEP**

#### **Motion de condamnation des emprisonnements et assassinats des journalistes**

Considérant le nombre de plus en plus croissant de journalistes arrêtés ou assassinés dans le monde dans l'exercice de leurs fonctions, 80 assassinats en 2018 selon le rapport de Reporters Sans Frontières ;

Vu que l'Afrique est l'un des continents où sont enregistrés le plus grand nombre d'atteintes à la liberté de la presse, 121 cas enregistrés en 2018 ;

Vu la poursuite cette année de ces nombreuses atteintes à la liberté de la presse à travers les détentions arbitraires et les harcèlements dont sont victimes les confrères au Nigeria, au Ghana, en Sierra Léone, en Guinée Conakry, etc.

La 8<sup>e</sup> édition du Festival international de la Liberté d'Expression et de Presse (FILEP) tenue à Ouagadougou du 25 au 28 septembre 2019 :condamne fermement les meurtres, arrestations arbitraires et harcèlements commis contre les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions ;appelle l'ensemble des Etats à garantir le droit effectif à la protection des journalistes, acteurs indispensables à la construction et à la consolidation de la démocratie ;invite l'ensemble des journalistes à renforcer la solidarité confraternelle à l'égard de tous les confrères victimes d'atteintes à la liberté d'informer.

## **Fait à Ouagadougou le 27 septembre 2019**

### **Le 8<sup>e</sup> FILEP**

#### **Motion de condamnation des remises en cause des espaces de liberté et dans la lutte contre le terrorisme**

Considérant le durcissement des législations nationales sur la liberté d'expression et de presse, au nom de la lutte contre le terrorisme ;Constatant la tendance grandissante à l'infantilisation des journalistes dans l'exercice de leur métier mais surtout de la confusion entre journalistes professionnels et activistes des réseaux sociaux ;

Vu que l'accès des populations à l'information saine est un droit inaliénable qui participe à l'éducation citoyenne, indispensable dans la lutte contre le terrorisme

Nous, participants à la huitième édition du Festival international de la liberté d'expression et de presse (FILEP) tenue les 25, 26, 27, à Ouagadougou, condamnons fermement les remises en cause des libertés démocratiques, y compris le droit à l'information, constatées dans les pays en lutte contre le terrorisme ; appelons les gouvernements de ces pays à abroger les textes liberticides et les invitons au strict respect de la liberté de la presse.

## **Fait à Ouagadougou, le 27 septembre 2019**

### **Le 8<sup>e</sup> FILEP**

#### **Appel aux autorités françaises pour l'extradition de François Compaoré**

Considérant l'appel lancé par les participants à l'édition 2017 du FILEP pour l'extradition de François Compaoré, contre qui un mandat d'arrêt international a été lancé dans l'affaire de l'Assassinat de Norbert ZONGO, le 13 décembre 1998 ;

considérant l'engagement du Président Emmanuel MACRON le 28 novembre 2017 à Ouagadougou à faciliter l'extradition de François Compaoré, inculpé dans l'affaire Norbert Zongo, pour incitation à assassinat ;

Vu la décision rendue par la Cour d'Appel de Paris le 5 décembre 2018 et confirmée par la Cour de Cassation le 4 juin 2019, autorisant l'extradition de François COMPAORE au Burkina Faso pour répondre devant la justice dans le cadre de l'affaire Norbert ZONGO ; considérant les fortes aspirations du peuple burkinabè dont la famille et des confrères de Norbert ZONGO à travers le continent et le monde entier, qui attendent que justice soit rendue à ce vaillant et intrépide journaliste, mort pour la liberté de la presse ;

Observant que plus trois mois après que la justice française a fait sa part du travail en toute indépendance et impartialité, le gouvernement français, malgré ses gages de bonne foi, tarde à prendre le décret d'extradition de François Compaoré vers le Burkina Faso;

Les participants à la 8<sup>ème</sup> édition du Festival international de la Liberté d'Expression et de Presse (FILEP), réunis les 25, 26 et 27 septembre 2019 à Ouagadougou :- manifestent leur indignation face à la lenteur observée dans la prise du Décret d'extradition de François Compaoré ;- appellent par conséquent les autorités françaises notamment le Président Emmanuel Macron à tenir sa promesse en prenant dans les plus brefs délais l'acte d'extradition de François Compaoré à Ouagadougou en vue de répondre devant la justice burkinabè ; -invitent les autorités burkinabè à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir de l'exécutif français la prise du décret dans de meilleurs délais.

## **Fait à Ouagadougou le 27 septembre 2019**

### **Le 8<sup>e</sup> FILEP**

#### **Appel au Gouvernement de la République du Ghana sur l'assassinat du Journaliste Ahmed Hussein**

Dans la nuit du 16 au 17 janvier 2019, le Journaliste d'investigation Ahmed HUSSEIN a été assassiné en plein cœur de la capitale Ghanéenne. Le journaliste avait été publiquement menacé par un député sur les chaînes d'une télévision. Plus de 9 mois après cet odieux assassinat, sa famille et l'ensemble de la presse africaine attendent toujours que justice lui soit rendue.

Les participants de la 8<sup>ème</sup> Edition du Festival international de la liberté d'expression et de presse (FILEP), réunis à Ouagadougou du 25 au 27 septembre 2019, lancent un appel solennel au gouvernement de la république du Ghana à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rechercher, juger et punir les auteurs de cet assassinat à la hauteur de leur forfait ;

Invitent les confrères ghanéens et tous les défenseurs de la liberté de la presse à engager toute initiative susceptible de contribuer à la manifestation de la vérité et de la justice sur ce crime contre la presse ;interpellent tous les défenseurs de la liberté de la presse du continent sur l'impératif de soutenir activement cette quête de vérité et de justice.

## **Fait à Ouagadougou, le 27 septembre 2019**

## **Le 8<sup>ème</sup> FILEP**

### **Appel à l'unité des pays africains dans la lutte contre le terrorisme**

- Considérant l'initiative contre le terrorisme des pays de la CEDEAO lors du sommet extraordinaire tenu le 14 septembre 2019 à Ouagadougou ;
- Considérant l'appel lancé par la CEDEAO, à Ouagadougou le 14 septembre 2019 à l'endroit de l'Union africaine à s'impliquer davantage dans la lutte contre le terrorisme ;
- Vu que le grand banditisme, les trafics de tous genres (drogue, êtres humains et autres stupéfiants) sont des activités transfrontalières ;
- Considérant l'extension de la menace terroriste sur l'ensemble du continent africain ;
- Vu que les terroristes utilisent les territoires de certains pays comme base arrière de leurs opérations ;
- Considérant la porosité des frontières africaines qui favorise le développement d'espaces transfrontaliers d'activités criminelles ;
- Considérant la faiblesse des capacités opérationnelles des forces armées nationales des pays en proie au terrorisme ;
- Vu la lourdeur des institutions supranationales africaines face aux urgences dans la lutte contre le terrorisme ;

Nous, participants à la huitième édition du Festival international de la liberté d'expression et de la presse (FILEP) tenue les 25, 26, 27, à Ouagadougou,

Appelons les nations africaines à accélérer la mutualisation de leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme transfrontalier ; invitons l'union Africaine et les organisations régionales à s'impliquer activement dans la lutte contre le terrorisme notamment dans les pays du Sahel ; appelons une prise en compte de la contribution des médias africains dans la lutte contre le terrorisme dans une dynamique de collaboration avec les institutions et les forces de défenses et sécurité, sans préjudice au droit des peuples à l'information.;

**Fait à Ouagadougou, le 27 septembre 2019**

## **Le 8<sup>e</sup> FILEP**

### **Appel au Gouvernement de la République du Mali suite à la disparition du Journaliste Birama TOURE**

Depuis le vendredi 29 janvier 2016, le Journaliste Birama TOURE a disparu en plein cœur de la capitale malienne. A ce jour encore, sa famille et l'ensemble des professionnels des media restent sans nouvelles.

A cet effet, les participants à la 8<sup>ème</sup> Edition du Festival international de la liberté d'expression et de presse (FILEP), réunis à Ouagadougou du 25 au 28 septembre 2019 : lancent un appel solennel au gouvernement de la République du Mali, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire la lumière sur cette situation ; invitent les confrères maliens et tous les défenseurs de la liberté d'expression et de la presse à engager toute initiative susceptible de contribuer à élucider cette affaire ; interpellent tous les défenseurs des droits humains du continent sur l'impératif de soutenir activement toute initiative concourant à faire la lumière sur cette disparition.

**Fait à Ouagadougou, le 27 septembre 2019**

## **2 – INTERNET – « Droit d’Auteur Et Géants De L’Internet, Quel Rapport De Force ? »**

**<https://www.forbes.fr/business/droit-dauteur-et-geants-de-linternet-quel-rapport-de-force/?cn-reloaded=1>**

Vendredi 4 octobre 2019

Par Etienne Drouard, avocat associé, et Anais Ligot, avocate, cabinet K&L Gates

**A peine deux mois après l’adoption par le Parlement français de la loi transposant la directive sur le droit d’auteur, première du genre en Europe, Google vient d’annoncer qu’il ne rémunérerait pas les éditeurs de contenus. Après des débats houleux, les géants du numérique semblent bel et bien entamer un bras de fer pour ne pas mettre en œuvre la réglementation.**

La loi française reprend pour l’essentiel la Directive européenne sur le droit d’auteur et les droits voisins. Elle octroie aux agences et éditeurs de presse un droit de reproduction et de communication au public pendant deux ans à compter de la publication d’un article de presse. Ce droit est assorti des exceptions classiques en matière de droits voisins, déjà prévues dans le Code de la propriété intellectuelle français.

La Directive laissait aux États Membres le soin de fixer la part des revenus générés par ce nouveau droit au bénéfice des auteurs des œuvres journalistiques. La loi française renvoie cette épineuse question à des accords d’entreprise pour les journalistes professionnels et à des accords spécifiques pour les autres auteurs. Enfin, la loi permet aux agences et éditeurs de presse de confier la gestion de leurs droits à un ou plusieurs organismes de gestion collective, à l’image de l’actuelle Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (« Sacem »).

Encore faudrait-il que l’ensemble des parties prenantes s’accordent entre elles sur la notion de rémunération « appropriée et équitable ».

### **Facebook et Google, savants lobbyistes, s’insurgent**

Mieux rémunérer les éditeurs pour limiter la crise de la presse : en voilà une bonne idée ! Et quoi de plus logique, pour cela, que de demander aux géants d’Internet de compenser la désintermédiation qu’ils amplifient entre un producteur de contenus journalistiques et son lecteur ? Facebook et Google sont en effet les deux principaux « consommateurs » d’articles produits par les journalistes : titres et introductions sont systématiquement récupérés lors du partage d’un lien sur Facebook ou d’une recherche sur Google.

Mais voilà : cette gratuité ne rémunère pas les producteurs de contenus, dont les revenus chutent, dans tous les pays du monde. D'où la réaction de l'Union européenne pour rééquilibrer la répartition des revenus.

Problème : si l'idée est simple, sa mise en application est complexe. En rajoutant à cela une touche de mauvaise foi de la part des géants de l'Internet, le sujet est devenu un véritable casse-tête. En témoigne la récente annonce de Google qui semble mettre fin à tous les espoirs de rémunération des éditeurs. Le moteur de recherche annonce qu'il se limitera à lettre de la loi et affichera uniquement le titre des articles avec les URL... afin de ne rémunérer personne. Si les éditeurs souhaitent voir des extraits de leurs articles ou des photos publiés, alors ils devront le préciser à Google qui obtempérera, sans pour autant les rémunérer. Ou comment prétexter d'un texte défavorable à Google pour affaiblir davantage les éditeurs que le texte devait protéger.

Les deux géants américains prétendent, par ailleurs, qu'ils ne disposent pas de solutions techniques pour reconnaître automatiquement et avec certitude qu'un article est ou non protégé par le droit d'auteur, notamment pour ceux produits par les « petits » médias. Un traitement manuel serait également impossible car trop chronophage. Les deux géants prennent donc les législateurs à leur propre piège en leur demandant de définir les modalités techniques permettant d'identifier les contenus protégés. Or, n'étant pas ingénieurs en intelligence artificielle, les parlementaires sont naturellement incapables d'expliquer à Google et Facebook comment s'y prendre. Ce n'est d'ailleurs pas leur rôle.

### **Paradoxe, quand tu nous tiens !**

Face à la difficulté d'automatiser la vérification de la protection d'un contenu par le droit d'auteur, le législateur européen avait été contraint de rédiger une directive « de principe », sans modalités techniques. Le législateur français, comme son homologue européen, a renvoyé les débats techniques et pratiques à de futures négociations entre parties prenantes.

Or, l'élaboration d'un cadre à la fois flexible et flou était l'objectif recherché par toutes les parties prenantes. Les ardents défenseurs du droit d'auteur souhaitent notamment que le texte comporte des prérogatives générales pour englober l'ensemble des cas de figure envisageables et ne s'interdise aucune assiette ni modalité de rémunération.

Pour Google et Facebook, un texte flexible et flou laisse la possibilité de s'arranger ultérieurement avec certaines difficultés, en apportant éventuellement leur propre interprétation du texte... Voilà qui est chose faite : au lieu de payer, ils ne diffuseront les contenus gratuitement que si l'éditeur le leur demande. Au lieu d'être rémunéré, l'éditeur devrait donc demander aux géants de l'Internet de bien vouloir diffuser gratuitement ses contenus, ce qui est l'inverse du but recherché.

Pour les défenseurs des libertés sur Internet, opposés à la loi par crainte que celle-ci entraîne une limitation de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux, le flou et la flexibilité de la loi sont considérés comme une nécessité pour éviter un cadre trop strict.

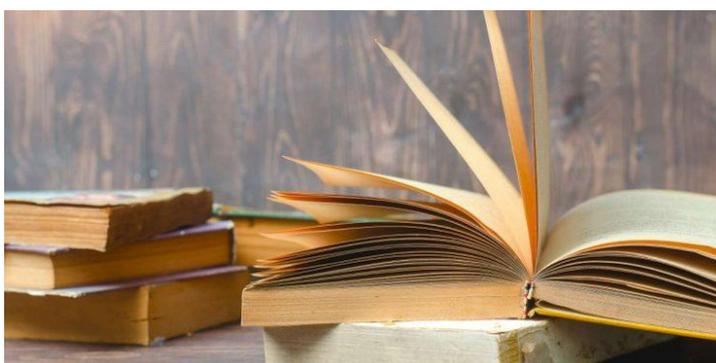
Finalement, il aura fallu attendre un entrefilet dans le Journal Officiel de l'Union européenne, pour apprendre que la Pologne a déposé le 24 mai 2019 un recours contre l'Article 17 de la Directive Droit d'auteur. Cet État Membre se fait l'instrument d'une contestation de principe des mesures de protection du droit d'auteur au motif que la propriété intellectuelle porterait atteinte à la liberté d'expression. Manifestement, les mauvais perdants du débat législatif appellent au secours le gouvernement des juges en invoquant les libertés et le droit à l'innovation. Négliger la force de cet argument, quels qu'en soient les initiateurs et leurs motivations, seraient une grave erreur.

### **Malgré les difficultés, un premier pas dans le bon sens**

En somme, la réglementation ne fournit qu'une réponse partielle au problème initialement posé, à savoir la rémunération des médias par les géants d'Internet qui exploitent leurs contenus sans les payer.

Quelle que soit la forme définitive du droit voisin des éditeurs de presse, ce texte reste justifié et utile. Pour la première fois, l'Europe s'était exclamée : « Exigeons une rémunération des créateurs de contenus ! ». Cette rémunération s'annonçait imparfaite dans un premier temps, mais l'essentiel était de faire un premier pas qui en appelle d'autres.

Les débats vont se poursuivre sur ce sujet dans tous les pays de l'Union européenne, qui ont jusqu'au 7 juin 2021 pour transposer cette Directive. Ils permettront d'anticiper les points d'achoppement qui apparaissent dès maintenant. La France, quant à elle, joue le rôle de précurseur. Les modalités techniques et pratiques d'application du texte s'avèrent déterminantes et nous rappellent que le diable est toujours dans les détails quand il s'agit de retranscrire une norme dans les faits.



### **3 – LIBERTE DE LA PRESSE AU LIBAN – « Liberté de la presse, offenses au président et sécurité soulevées en Conseil des ministres »**

**<https://www.lorientlejour.com/article/1189257/liberte-de-la-presse-offenses-au-president-et-securite-soulevees-en-conseil-des-ministres.html>**

Vendredi 4 octobre 2019

**En plein chaos politique, débordé par la spéculation monétaire et ses répercussions sociales, dont une grève ouverte que pourraient décréter aujourd’hui même les pompistes qui tiennent une assemblée générale, et une grève d’avertissement symbolique des commerçants jeudi, un Conseil des ministres consacré à l’examen du projet de budget 2020 s’est tenu hier matin à Baabda, sous la présidence du chef de l’État.**

En marge de ses travaux, lors desquels le Courant patriotique libre et les Forces libanaises ont insisté sur la nécessité d’inclure des réformes « drastiques » dans l’avant-projet de budget, diverses questions ont également été abordées, notamment celle de la liberté de la presse et des libertés en général, ainsi que celle des rapports entre le pouvoir et les médias. Il n’en a pas été question en détail, mais sous forme de réprimandes, de directives et de propositions, en rapport surtout avec la crise du dollar et les invectives visant le chef de l’État au cours des manifestations de dimanche dernier.

Dans l’après-midi, s’est ajouté à ces thèmes celui de l’état des rapports entre le chef de l’État et celui du gouvernement. « Il n’y a aucune crise de confiance entre le président et moi », a affirmé à ce sujet M. Hariri, interrogé par les journalistes. « Je suis parfaitement au fait de la relation qui existe entre nous, et combien nous nous respectons mutuellement », a-t-il ajouté, passant sous silence l’offense faite par un député du CPL à la mémoire de son père, Rafic Hariri.

Au sujet de l’accusation de « paresse » que lui aurait assénée, à en croire le quotidien al-Akhbar, le chef de l’État, sans que le bureau de presse de la présidence ne le démente, le chef du gouvernement a répliqué qu’au contraire, « un démenti a été opposé » à ce propos.

#### **Les libertés**

Sur la liberté de la presse, M. Hariri a indiqué que « des journalistes ont rapporté qu’en ce qui concerne la liberté de la presse, j’ai été agressif (en Conseil des ministres, NDLR). Mais tout ce que j’ai dit, c’est qu’il existe une loi, et qu’il existe beaucoup de personnes qui propagent des informations mensongères générant désordre et instabilité. Certains songent à infliger à ces personnes des peines de prison.

À mon avis, si l'on veut vraiment amener les gens à assumer chacune de leurs paroles, ne les menaçons pas de prison, mais comme cela se pratique au sein de l'Union européenne, adaptions notre loi sur les imprimés et infligeons-leur des amendes (...) et alors, que ceux qui veulent insulter se lâchent, le Trésor en profitera ».

De son côté, le ministre de l'Information Jamal Jarrah, qui rendait compte de la séance de travail du gouvernement, a affirmé que « les rumeurs propagées au cours des deux derniers jours ont fortement nui à l'économie et aux finances publiques ».

Et d'exhorter « les médias à retransmettre les informations avec précision », tout en se défendant de leur « faire assumer la responsabilité du chaos ». Dans ce domaine, il a admis que les membres de la classe politique, que les journalistes ne font que relayer, sont les premiers responsables du climat chaotique ambiant. « Il y a aussi des députés et des ministres qui font des déclarations qui causent du tort à la stabilité monétaire », a-t-il dit.

Par ailleurs, tout en insistant sur « le principe des libertés », le ministre de l'Information a rappelé que celle-ci « a des limites définies par la Constitution, notamment lorsqu'il s'agit des responsables officiels et de la présidence de la République ».

### **La dignité des Libanais**

En début de réunion, justement, le président Michel Aoun avait affirmé qu'il représentait « la dignité des Libanais », en soulignant que la liberté d'expression ne signifiait pas la « liberté d'insulter », en référence aux manifestations populaires de dimanche durant lesquels plusieurs protestataires avaient apostrophé de façon cinglante et offensante le chef de l'État. « Je suis le chef de l'État et je représente la dignité des Libanais et le prestige de l'État », a rappelé le président.

On rappelle que deux personnes ont été « inquiétées » dernièrement par les pouvoirs publics : dans un premier cas, A. Kh. a été « convoqué » par la Sécurité de l'État, pour avoir proféré des insultes dans un enregistrement vocal diffusé sur les réseaux sociaux. Dans le second, un journaliste, Atef Chibani, avait été convoqué mercredi par le bureau de cybercriminalité des FSI, sur demande du parquet financier, pour avoir écrit sur Twitter qu'il n'avait pas pu retirer des dollars de l'établissement bancaire où il avait déposé son argent.

Dimanche dernier, des centaines de Libanais, excédés par les difficultés économiques, avaient manifesté sur l'ensemble du territoire. Le mouvement de contestation avait été marqué par une série de débordements et les milieux proches du président de la République avaient affirmé que ces manifestations sont le résultat d'une campagne orchestrée visant à mettre en difficulté le mandat présidentiel.

En Conseil des ministres, hier, le président Aoun a reproché à la ministre de l'Intérieur Raya el-Hassan d'avoir manqué de lui présenter un rapport complet sur ces troubles. On sait en particulier que les cercles de Baabda distinguent entre les manifestations qui se sont produites dimanche avant-midi, à l'appel du parti Sabaa (sept), et ceux qui les ont suivies l'après-midi.

Selon certaines sources loyalistes, les « casseurs » qui se seraient infiltrés parmi les manifestants seraient venus du quartier de Zokak el-Blatt, limitrophe du centre-ville, contrôlé par le mouvement Amal. Assertion que ce mouvement a démenti en affirmant qu'au contraire, les jeunes du quartier se sont opposés aux débordements des manifestants.

#### **4 – SOURCES DES JOURNALISTES AU CANADA – « RSF : la Cour suprême maintient la loi bouclier protégeant les sources confidentielles des journalistes »**

<https://rsf.org/fr/actualites/canada-la-cour-supreme-maintient-la-loi-bouclier-protecteant-les-sources-confidentielles-des>

Vendredi 4 octobre 2019

#### **Reporters sans frontières (RSF) se félicite de la décision de la Cour suprême du Canada d’annuler une ordonnance de la Cour supérieure du Québec qui aurait forcé la journaliste d’investigation Marie-Maude Denis à révéler ses sources confidentielles dans une affaire de corruption gouvernementale.**

Le 27 septembre, la plus haute cour du Canada a réaffirmé que la journaliste de Radio-Canada Marie-Maude Denis n’avait pas à révéler ses sources confidentielles, ce qui constitue la première mise à l’épreuve réussie de la loi sur la protection des sources des journalistes de 2017. La décision de la Cour suprême maintient cette « loi bouclier », qui affirme que ce n’est pas au journaliste de prouver la nécessité ou pas de révéler une source. La Cour a rejeté une ordonnance de la Cour supérieure du Québec de mars 2018 demandant à Madame Denis de témoigner et d’identifier ses sources dans une affaire impliquant Marc-Yvan Côté, un ex-politicien québécois, accusé de fraude et de corruption, du fait que cette ordonnance ne tenait pas compte de la loi bouclier fédérale de 2017, récemment adoptée par le parlement canadien. L’affaire a toutefois été renvoyée devant la Cour du Québec pour réexamen.

« Cette décision est une victoire historique pour les journalistes et pour la liberté de la presse au Canada. C’est aussi une puissante première interprétation de la loi bouclier fédérale récemment adoptée par le pays, a déclaré Dokhi Fassihian, directrice du bureau Amérique du Nord de RSF. La protection de la confidentialité des sources est essentielle pour le rôle des journalistes d’enquête comme Marie-Maude Denis. C’est une forte protection comme celle-ci qui garantira aux sources qu’elles peuvent parler aux journalistes sans crainte de poursuites. Cette décision est une victoire sur toute la ligne pour le journalisme d’investigation. »

RSF et une coalition d’organisations de journalisme et de liberté d’expression canadienne étaient intervenues en faveur de Denis au début de l’année 2019, en rappelant qu’avec l’adoption de la loi sur la protection des sources des journalistes, ces derniers ne peuvent être forcés à révéler leurs sources qu’en tout dernier recours.

Le Canada occupe le 18e rang sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2019 de RSF.

## **5 – JOURNALISTE AU QUEBEC – « RSF : un journaliste congédié après une enquête sur des liens présumés entre une personnalité politique locale et le crime organisé »**

**<https://rsf.org/fr/actualites/quebec-un-journaliste-congedie-apres-une-enquete-sur-des-liens-presumes-entre-une-personnalite>**

Vendredi 4 octobre 2019

**Un journaliste a été licencié après avoir divulgué les résultats de son enquête sur le candidat de sa région aux élections fédérales et ses liens présumés avec le crime organisé. Reporters sans frontières (RSF) dénonce ce renvoi et s'inquiète de l'avenir du journalisme local indépendant.**

**Frédéric Marcoux**, journaliste à l'hebdomadaire *L'Express*, de Drummondville (centre du Québec) a été licencié le 2 octobre alors qu'il tentait de mener une enquête sur William Morales, candidat libéral (Parti du premier ministre actuel Justin Trudeau) et des personnes liées à la mafia colombienne.

***"J'arrive dans le bureau de mon employeur, les documents [de renvoi] sont prêts..."***

Contacté par RSF, le journaliste confie avoir été choqué par cette décision liée selon lui à la peur du crime organisé qui règne au sein de sa rédaction: "Je milite pour une presse forte qui, peu importe la région du monde, ne cédera pas à la peur ou aux menaces. On m'a sanctionné tout simplement parce que j'ai voulu que la réalité sorte au grand jour". Victime d'intimidation durant son enquête et craignant pour sa vie, le journaliste québécois a déposé plainte à la Sûreté du Québec.

***"M'assurer que l'information sorte"***

Frédéric Marcoux a publié un premier article sur le sujet le 17 septembre dernier, après la désignation de William Morales comme candidat libéral en vue des prochaines élections fédérales. Ce dernier a été aperçu, le soir de sa nomination, enlaçant Julian Andrey Mazuera, inculpé en 2013 pour trafic de drogues, point de départ de l'enquête du jeune reporter. Inquiète, son ancienne rédactrice en chef lui a demandé de mettre un terme à son enquête : « Fini les Colombiens et le crime organisé. Dans ton texte de Morales, ne cite pas le nom de Mazuera et de Milena. » Empêché de publier, craignant la censure, le journaliste s'est confié à une radio nationale pour exposer son cas.

*"Ce jeune reporter a été renvoyé alors qu'il ne faisait qu'exercer sa mission d'informer cherchant la vérité malgré les obstacles et les intimidations, déplore Pauline Adès-Mével, porte-parole de RSF. Cette affaire ne doit pas créer de précédent pour les journalistes, particulièrement ceux des médias locaux, qui souhaitent traiter des sujets sensibles. Le droit du public à l'information est fondamental dans toute démocratie."*

Le Canada se situe au 18e rang sur 180 pays selon le Classement mondial de la liberté de la presse 2018 de RSF.

## 6 – JOURNAL AU CAMBODGE – « Pourquoi *Lepetitjournal.com* Cambodge lance un financement participatif »

<https://lepetitjournal.com/cambodge/actualites/pourquoi-lepetitjournalcom-cambodge-lance-un-financement-participatif-266066>

Dimanche 6 octobre 2019



**Nous lançons un appel aux dons auprès de nos lecteurs. Un moyen, selon nous, de vous laisser l'opportunité de nous soutenir directement et de participer à la vie d'une rédaction indépendante.**

Chères lectrices, chers lecteurs,

Peut-être l'avez-vous remarqué. Depuis un peu plus d'un mois, un message en italique est apparu à la fin de nos articles, tout en bas, juste avant la signature. Pour celles et ceux qui ne les auraient encore pas vues, ces quelques lignes vous invitent à soutenir financièrement *Lepetitjournal.com* Cambodge, si le travail réalisé par notre rédaction vous satisfait. Ce soutien prend alors la forme d'un don via notre compte Tipeee, une plateforme de dons en ligne parfaitement sécurisée, très utilisée chez les créateurs du web.

Depuis l'ouverture de ce financement participatif, Arnaud, Fabien, Nathalie, Kor et Ritchi ont « *tipé* » *Lepetitjournal.com* Cambodge. Nous les en remercions chaleureusement !

### **Pourquoi faire un don ?**

Il fut un temps (que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître) où la presse gratuite en ligne n'existait pas. Pour s'informer, les lecteurs d'alors achetaient le journal. Un acte marchand somme toute assez simple, mais vital pour les rédactions. La vente de leurs journaux assurait un financement direct aux média, en lien avec leur activité, en complément de la publicité. De plus, ces ventes étaient un moyen de rappeler que, comme toute autre chose, l'information a un coût de production... et donc un prix.

Si le libre accès à l'information rendu possible par les nouvelles technologies permet de partager, diffuser et rendre facilement accessibles toutes sortes de contenus, la question du financement est néanmoins devenue cruciale.

Depuis son lancement en 2007, Lepetitjournal.com Cambodge a fait le choix de laisser son contenu en libre accès. Un choix qui n'est nullement remis en question aujourd'hui. Pour nous, cela a toujours été une façon de diffuser au plus grand nombre nos articles quotidiens qui font le point sur l'actualité du pays et les grandes mutations qui le traversent. Mais aussi une façon de mettre en lumière la présence francophone au Cambodge, souvent porteuse d'initiatives et de solidarités, et de créer le lien avec l'importante communauté cambodgienne présente en France.

Mais aujourd'hui, la question se pose : comment rémunérer les journalistes qui travaillent dans notre rédaction ?

### **Comment se finance Lepetitjournal.com Cambodge ?**

Depuis ses débuts, Lepetitjournal.com Cambodge a basé son fonctionnement uniquement sur les revenus publicitaires. Nous portons ce modèle à bout de bras depuis des années et remercions tous les annonceurs qui nous ont fait confiance et ont permis de faire vivre jusqu'ici notre rédaction.

Ce mode de financement touche aujourd'hui ses propres limites : est-il normal que seule une poignée d'entreprises soit à l'origine de l'ensemble des revenus d'une rédaction indépendante ?

C'est pour cela que nous lançons un financement participatif auprès de nos lecteurs. Car, rappelons-le, c'est de cela qu'il s'agit : d'une occasion donnée, à vous lectrices et lecteurs, de nous aider à parler du Cambodge d'aujourd'hui et de demain. En aucun cas, une obligation de faire un don à Lepetitjournal.com Cambodge.

### **Qu'allons-nous faire de vos dons ?**

Tout simplement, vos dons participeront à la vie de notre rédaction. Ils permettront de réaliser des reportages plus ambitieux, de payer l'hébergement de notre site internet et de rémunérer en partie les quatre journalistes et pigistes de la rédaction. En somme, ils nous serviront à poursuivre notre métier et pérenniser notre activité.

En chiffres, Lepetitjournal.com Cambodge ce sont entre 30 000 et 60 000 visiteurs uniques par mois. Si seulement 2% d'entre vous donnaient 2 euros par mois via notre compte Tipeee, nos coûts de fonctionnement seraient couverts. Nous comptons sur vous.

Orkun chran ! Merci beaucoup !

Lepetitjournal Cambodge

Le média de référence des Français et des francophiles du Cambodge.

## 7 – FRANCOPHONIE – « Un demi-milliard de francophones dans le monde avant la fin du siècle »

<https://l-express.ca/un-demi-milliard-de-francophones-dans-le-monde-avant-la-fin-du-siecle/>

Mercredi 2 octobre 2019

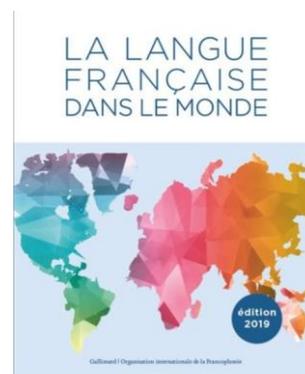
Par



Emma Couffin

Journaliste à l-express.ca, votre destination pour profiter au maximum de Toronto. Vous avez un scoop, un événement ou un opinion à partager? Envoyez-nous un courriel à [bonjour@l-express.ca](mailto:bonjour@l-express.ca)

### Un demi-milliard de francophones dans le monde avant la fin du siècle Les auteurs de «La langue française dans le monde» de passage à l'UOF



**Alexandre Wolff et Richard Marcoux ont présenté à Toronto leur ouvrage La langue française dans le monde, édition 2019, publié chez Gallimard.**

En 2050, l'Afrique représentera 70% de la totalité des francophones dans le monde, soit environ 250 millions de personnes contre à 80 millions en Europe et 10 millions au Canada.

Et en 2070, on estime que le nombre de francophones s'élèvera à au moins 450 millions et peut-être jusqu'à 750 millions, encore ici grâce à la croissance de l'Afrique.

Dans la nouvelle édition 2019 de leur ouvrage *La langue française dans le monde*, Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française (Organisation internationale de la francophonie), et Richard Marcoux, directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (Université Laval), mentionnent aussi que :

- *le français est déjà la 5e langue la plus parlée au monde après le chinois, l'anglais, l'espagnol et l'arabe;*
- *c'est une langue officielle de 32 pays et dans la plupart des organisations internationales;*
- *c'est une langue d'enseignement pour plus de 80 millions d'individus dans 36 pays et territoires, et une langue étrangère apprise par plus de 50 millions de personnes.*

Ils ont brossé ce portrait statistique de la francophonie ce mardi 1er octobre lors d'un événement aux bureaux de l'Université de l'Ontario français au 21 rue College à Toronto (chez TFO).

Selon MM. Wolff et Marcoux, il faut redoubler d'efforts pour mettre en place un enseignement francophone d'excellence.

Aussi, à travers des études combinant sondages et recensements, les deux auteurs se sont interrogés sur l'impact économique de l'usage de la langue française.

### **Déjà 300 millions**

Richard Marcoux a proposé de définir le terme «francophone» comme étant une personne capable de parler en français, quel que soit son niveau ou sa maîtrise d'autres compétences.

Pour évaluer le nombre de francophones en 2018, des recensements et vastes enquêtes quantitatives ont été produits pour 106 pays et territoires, selon la capacité de :

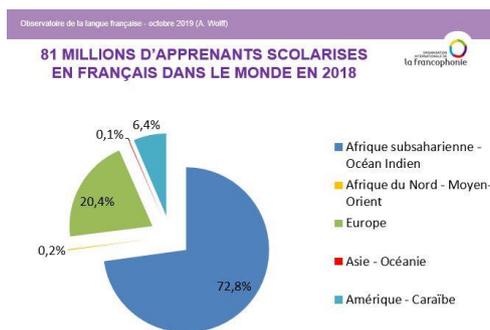
- *comprendre oralement l'information diffusée, par exemple, par un bulletin d'information à la radio ou la télévision;*
- *soutenir et participer à une conversation en français;*
- *lire et écrire en français.*

Selon cette définition, il y aurait 300 millions de francophones dans le monde en 2018.

### **60% en Afrique**

Près de 60% des locuteurs quotidiens de français se trouvent sur le continent africain. Aujourd'hui, 73% des enfants scolarisés en français dans le monde appartiennent à la zone Afrique subsaharienne et Océan indien.

Pour l'ensemble des pays de cette grande région, le taux de scolarité a augmenté entre 2000 et 2014, ainsi que le taux d'alphabétisation, autant chez les 15-24 ans que pour la population adulte en général (à l'exception du Niger et la Côte d'Ivoire).



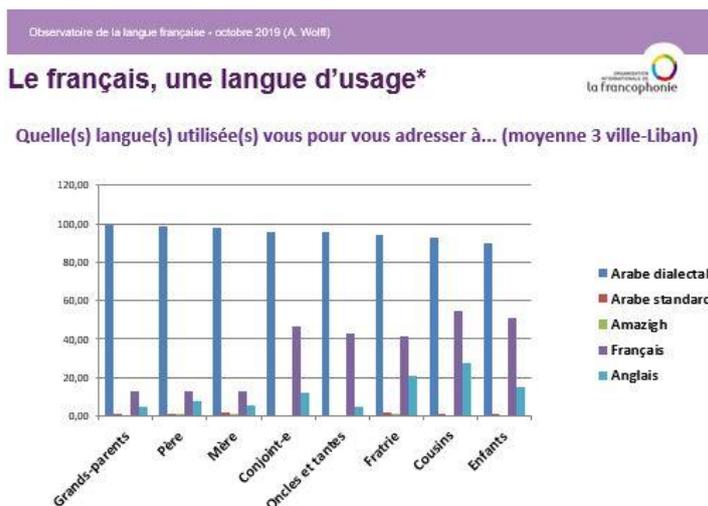
### L'apprentissage du français par zone géographique

Cependant, selon des études de la Conférence des ministres de l'Éducation de la francophonie, le niveau des élèves est jugé insuffisant.

La qualité de l'éducation francophone est une question centrale en Afrique, d'autant plus qu'on remarque une nette propension à vouloir transmettre le français aux générations futures, alors que le nombre d'apprenants stagne en Europe.

Plusieurs facteurs expliquent cette volonté de perpétuer la langue: notamment au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal le facteur générationnel, l'usage du français au travail et à domicile.

Dans le monde arabe, l'attachement à la langue française est moins soutenu, mais, dans la majorité des foyers multilingues, l'apprentissage du français arrive en 2e position après la langue arabe.



### L'usage de la langue française dans le monde arabe

## Dimension économique

De 50% à 82% des répondants appartenant à 13 pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb pensent qu'être francophone est essentiel sur le plan personnel ou professionnel.

La capacité à parler et à écrire le français est un atout supplémentaire dans la recherche d'un emploi lorsque celui-ci requiert des compétences linguistiques.

Aussi, l'apprentissage du français arrive en seconde place après l'anglais dans les exigences linguistiques des entreprises (sauf à Madagascar où il arrive en tête et en Arménie où il arrive 3e après le russe).

Le français est également très présent sur les ondes et sur Internet: c'est la 4e langue parlée sur les réseaux. De nombreux médias internationaux sont dispensés en français pour toucher une large communauté à travers le monde



**De nombreux médias internationaux sont dispensés en français.**

Alexandre Wolff et Richard Marcoux concluent qu'il faut redoubler d'efforts pour rendre l'apprentissage du français accessible au plus grand nombre.

## Contribution québécoise

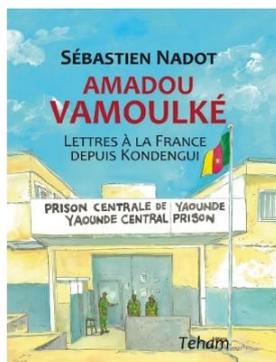
Les deux chercheurs ont souligné la contribution de la ministre québécoise Sonia Lebel, responsable de la francophonie canadienne, qui a déclaré vouloir adapter davantage les politiques publiques aux besoins de la jeunesse francophone.

Elle annonçait récemment une aide financière de 1 268 800 \$ à divers partenariats liés à la promotion et à l'avancement de la francophonie des autres provinces: mobilité étudiante et programmes d'échange; partage d'expertise en recherche et en économie sociale; initiatives culturelles dans les communautés francophones.

**8 – PARUTION AU CAMEROUN - « Un livre fraternel sur le chemin de lutte contre les violations des droits humains consacré à Amadou Vamoulké, ancien directeur général de la Cameroon Radio Télévision, détenu à la prison centrale de Kondengui depuis le 29 juillet 2016 »**

**[HTTPS://WWW.CAMER.BE/77160/2:6/A-PARAITRE-AMADOU-VAMOULKE-LETTRE-A-LA-FRANCE-DEPUIS-KONDENGUI-PAR-SEBASTIEN-NADOT.HTML](https://www.camer.be/77160/2:6/A-PARAITRE-AMADOU-VAMOULKE-LETTRE-A-LA-FRANCE-DEPUIS-KONDENGUI-PAR-SEBASTIEN-NADOT.HTML)**

**Jeudi 10 octobre 2019**



**À PARAÎTRE: Amadou Vamoulké, Lettre à la France depuis Kondengui Par Sébastien Nadot**

Un livre fraternel sur le chemin de lutte contre les violations des droits humains.

« La première fois que j'ai réellement rencontré Amadou Vamoulké, c'était ainsi, au bout de mes deux pouces. Après réception de son mail, je lui transmis un long sms pour faire contact. Lui demander de ses nouvelles. Comprendre un peu... »

Amadou Vamoulké, ancien directeur général de la Cameroon Radio Télévision (CRTV) est détenu à la prison centrale de Kondengui depuis le 29 juillet 2016. Il est accusé de détournement de fonds publics dans un procès où la justice est instrumentalisée à des fins politiques. Après trois années d'injuste privation de liberté et plus de 20 reports d'audience pour charges d'accusation insuffisantes et absence de témoins, c'est en homme digne et pacifique qu'il fait face à la tragédie camerounaise et à la tyrannie du régime de Paul Biya, désormais accusé de génocide sur une partie de sa population.

Sur son chemin de lutte contre les violations des droits humains, le député Sébastien Nadot prend connaissance de sa situation et décide de faire entendre la voix embastillée du brillant journaliste. Ce livre fraternel est une conversation née de la volonté d'écoute d'un élu de la République française, l'oreille attentive à la condition d'un homme pris dans l'étau du « théâtre camerounais ». Il dit à toutes les victimes de la dictature : tenez bon ! Le soleil apparaît lentement à l'horizon, sublime peu à peu les bonnes âmes de la montagne et éblouit les ténèbres de la jungle.

Sébastien Nadot, Amadou Vamoulké, Lettres à la France depuis Kondengui, octobre 2019, isbn : 979-10-90147-41-6, format 13x18 cm, 136 pages, 10 euros.

Diffusion & Distribution

Teham Éditions

Contact : Teham Wakam, Tél : 06 67 23 68 56, Email : [contact@tehameditions.com](mailto:contact@tehameditions.com)

[www.tehameditions.com](http://www.tehameditions.com)

\* Sébastien Nadot, député de Haute-Garonne depuis 2017, est titulaire d'un doctorat délivré par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS Paris).